|  |  |
| --- | --- |
| Logo of the European Commission, 12 yellow stars on a blue background arranged in a circle and framed by two light grey graphic elements representing the Berlaymont building, which is the headquarter of the European Commission. | COMMISSION EUROPÉENNE |

AVIS DE VACANCE POUR UN POSTE D’EXPERT NATIONAL DÉTACHÉ

|  |  |
| --- | --- |
| DG – Direction – Unité | INTPA E1 Analyses macroéconomiques, politiques budgétaires, appui budgétaire et partenariats avec les institutions financières internationales |
| Numéro de poste Sysper: | 131675 |
| Personne de contact:  Prise de fonctions souhaitée:  Durée initiale:  Lieu de détachement: | Nathalie BRAJARD VOM STEIN, MADL Benedikt  4ème trimestre 2023  2 années  Bruxelles  Luxembourg  Autre: Click or tap here to enter text. |
| Type de détachement |  |
| Cet avis de vacance est ouvert aux:    ainsi qu’aux  pays AELE suivants:  Islande  Liechtenstein  Norvège  Suisse  pays tiers suivants: …  organisations intergouvernementales suivantes: … | |
| Délai des candidatures |  |

**Présentation de l’entité (nous sommes)**

Le service a pour mission de fournir une analyse approfondie des évolutions macroéconomiques et budgétaires pour les pays et zones géographiques de la compétence de la Direction Générale, afin d’appuyer les politiques mises en œuvre par celle-ci.

Il contribue à la formulation de la politique d’aide au développement de l’Union, y compris pour les aspects budgétaires et fiscaux, la gestion des finances publiques, l’appui budgétaire et la mobilisation des ressources publiques, les questions de dette et la lutte contre les flux financiers illicites. Le service est en particulier le centre d’expertise au sein de la Direction Générale pour l’appui budgétaire, tant du point de vue de la méthodologie que de sa mise en œuvre dans les pays bénéficiaires.

Le service contribue également à la définition des positions stratégiques à défendre auprès des institutions financières internationales, en particulier le Groupe de la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI), dans la perspective notamment d’accroître la visibilité et l’impact des politiques de l’Union, et en promouvant une approche coordonnée au niveau européen.

Pour assurer la prise en compte de la dimension externe dans les politiques mises en œuvre au niveau interne, et maximiser la cohérence et les synergies des priorités européennes dans l’aide au développement, le service travaille en étroite liaison avec les autres unités de INTPA ainsi que les autres Directions Générales de la Commission (en particulier ECFIN, NEAR et TAXUD), le SEAE, les représentants des pays-membres et tous les autres acteurs concernés par l’aide au développement.

**Présentation du poste (nous proposons)**

Le candidat retenu sera affecté à la section politique budgétaire de l’unité, qui travaille sur les différents aspects de la gestion des finances publiques et de la mobilisation des ressources publiques dans le cadre de l’approche « Collect more spend better » mise en œuvre par la Commission pour aider les pays partenaires. Il/elle contribuera à cet agenda (y compris sur les dimensions transition verte, numérique et lutte contre les inégalités) en appuyant les délégations et la hiérarchie dans ce domaine. Ceci inclut la contribution aux programmes d’appui au niveau global, régional ou pays, ainsi que la formulation des positions à défendre dans les enceintes internationales.

Le candidat retenu contribuera aux briefings pour le Commissaire et la Direction Générale ainsi qu’aux présentations à destination des délégations dans les pays de la compétence de INTPA. Il participera à la préparation des réunions internationales où la Direction Générale est représentée (telles que CODEV, OCDE, assemblées annuelles FMI et Banque Mondiale, Forum budgétaire Africain).

Il sera aussi demandé au candiat retenu de fournir son expertise dans l’évaluation des risques et la mise en œuvre des opérations d’appui budgétaire pour une liste de pays partenaires qui lui sera confiée.

Le poste implique des contacts fréquents au sein de la Commission, avec les administrations concernées des pays-membres et des institutions internationales comme le FMI, l’OCDE, la Banque Mondiale et les Nations Unies.

Des missions dans les pays partenaires en appui des délégations seront probablement demandées.

**Profil du titulaire (nous recherchons)**

Le candidat retenu disposera d’une solide expérience et d’excellentes connaissances dans les domaines de la gestion des finances publiques et/ou de la mobilisation des ressources publiques, idéalement dans le contexte des pays en développement. Les expertises / expériences spécifiques dans les domaines suivants seront considérées comme des atouts : programmation budgétaire, contrats publics, audit externe, politique publique d’investissement, réforme de l’administration fiscale, réforme du système fiscal. Les qualités principales exigées pour le poste sont : excellentes capacités d’analyse, d’organisation et de rédaction, aptitude à travailler au sein d’une équipe de taille réduite avec des délais contraints, aisance pour nouer des contacts avec des interlocuteurs de haut niveau à la fois au sein et à l’extérieur de la Commission, capacité à réaliser dans un langage clair des présentations sur des sujets très techniques.

Les candidats au poste devront posséder un diplôme en économie générale, finance, économie du développement, ou toute matière équivalente, ainsi qu’au moins 5 ans d’expérience professionnelle dans ces domaines. D’excellentes compétences en anglais sont un pré-requis et une connaissance du français ou de l’espagnol serait considérée comme un atout.

**Critères d’éligibilité**

Le détachement sera régi par la **décision de la Commission C(2008) 6866** du 12/11/2008 relative au régime applicable aux experts nationaux détachés et aux experts nationaux en formation professionnelle auprès des services de la Commission (décision END).

Aux termes de la décision END, vous devrez obligatoirement remplir les critères d’éligibilité suivants **à la date de début du détachement** :

Expérience professionnelle : posséder une expérience professionnelle d’au moins trois ans dans des fonctions administratives, judiciaires, scientifiques, techniques, de conseil ou de supervision, à un grade équivalant au groupe de fonctions administrateur AD;

Ancienneté de service : avoir une ancienneté d’au moins un an (12 mois) auprès de votre employeur actuel, dans un cadre statutaire ou contractuel;

Employeur : être employé par une administration publique nationale, régionale ou locale, ou par une organisation intergouvernementale (OIG); exceptionnellement et après dérogation, la Commission peut accepter des candidatures lorsque votre employeur est un organisme du secteur public (e.g. agence ou institut de régularisation), une université ou un organisme de recherche indépendant.

Compétences linguistiques : avoir une connaissance approfondie d’une des langues de l’Union européenne et une connaissance satisfaisante d’une autre langue de l’Union européenne dans la mesure nécessaire aux fonctions qu’il est appelé à exercer. Si vous venez d’un pays tiers, vous devrez justifier posséder une connaissance approfondie de la langue de l’Union européenne nécessaire à l’accomplissement des tâches qui vous seront confiées.

**Conditions du détachement**

Durant toute la durée de votre détachement, vous devrez rester employé et rémunéré par votre employeur et devrez également rester couvert par votre sécurité sociale (nationale).

Vous exercerez vos fonctions au sein de la Commission dans les conditions fixées par la décision END précitée et serez soumis(e) aux règles de confidentialité, de loyauté et d’absence de conflit d’intérêts qui y sont définies.

Dans le cas où le poste est publié avec indemnités de séjour, celles-ci ne vous seront octroyées que si vous remplissez les conditions prévues à l’article 17 de la décision END.

Le personnel en poste dans une délégation de l’Union européenne doit obligatoirement disposer d’une habilitation de sécurité (jusqu’au niveau SECRET UE/EU SECRET conformément [à la décision de la Commission (EU – Euratom) 2015/444 du 13 mars 2015](https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=CELEX:32015D0444). Il vous appartient de lancer cette procédure d’habilitation de sécurité avant d’obtenir la confirmation de votre détachement.

**Soumission des candidatures et procédure de sélection**

Si vous êtes intéressé, veuillez suivre les instructions données par votre employeur pour postuler.

La Commission Européenne **acceptera seulement les candidatures qui auront été soumises par l’intermédiaire de la Représentation Permanente / Mission Diplomatique de votre pays auprès de UE, le secrétariat de l’AELE (EFTA) ou par le(s) canal (canaux) qui aura (auront) été spécifiquement convenu(s)**. Les candidatures reçues directement de votre part ou de votre employeur ne seront pas prises en considération.

Vous devez envoyer votre candidaturesous format **CV Europass** ([Créez votre CV Europass | Europass](https://europa.eu/europass/fr/create-your-europass-cv))en français, anglais ou allemand.Votre CV doit obligatoirement mentionner votre nationalité.

Veuillez ne pas ajouter d’autres documents(tels que copie de carte d’identité, copie des diplômes ou attestation d’expérience professionnelle, etc.). Le cas échéant, ces documents vous seront demandés ultérieurement.

**Traitement des données à caractère personnel**

La Commission européenne veillera à ce que les données à caractère personnel des candidats soient traitées dans le plein respect du règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil ([[1]](#footnote-1)). Ces dispositions s’appliquent en particulier à la confidentialité et à la sécurité de ces données. Avant de postuler, veuillez lire la déclaration de confidentialité.

1. () Règlement (UE) 2018/1725 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2018 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel par les institutions, organes et organismes de l’Union et à la libre circulation de ces données, et abrogeant le règlement (CE) nº 45/2001 et la décision nº 1247/2002/CE (JO L 295 du 21.11.2018, p. 39). [↑](#footnote-ref-1)